

5 FÉVRIER 2005



Manifestations:

Bourges 10h30 place Séraucourt

Vierzon 10h30 Forum République

St Amand 10h30 Place Carrée

ENSEMBLE POUR LE TEMPS DE TRAVAIL, L'EMPLOI, LES SALAIRES, LE DROIT DU TRAVAIL

L'actualité sociale de ce début d'année est marquée par de nombreux mouvements sociaux. Leurs succès sont le signe d'un profond mécontentement et d'une inquiétude pour l'avenir tant dans le public que dans le privé. **Un appel à manifester le 5 février a été lancé par la CGT, la CFDT, la CFTC et FO. Les organisations de cadres de ces quatre confédérations relaient cet appel dans un texte commun.**

La FSU, l'UNSA se joignent au mouvement.

Cette mobilisation portera sur :

- le temps de travail ;
- l'exigence de vraies négociations salariales dans le public et le privé ;
- le développement de l'emploi ;
- la défense du Code du travail.

Les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise sont pleinement concernés. Une proposition de loi portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise va être discutée au parlement. Cette loi est l'aboutissement d'un long processus de remise en cause de la durée légale à trente-cinq heures et d'inversion du processus de réduction du temps de travail. Déjà, nombre de cadres et de techniciens considèrent que, au regard de leur qualification, de leur investissement et du temps passé au travail, ils sont insuffisamment rémunérés.

Le gouvernement répond : « *Si vous voulez gagner plus, travaillez plus* » ... Le Medef se félicite des mesures préconisées.

La Fonction publique s'engouffre dans la brèche, Nicolas Sarkozy propose d'étendre la mesure aux fonctionnaires. Déjà les

enseignants sont invités à travailler soixante douze heures de plus par an, des accords RTT sont remis en cause dans la fonction publique hospitalière.

Les 58,4 % de salariés qui bénéficiaient des 35 heures fin 2003 sont pourtant satisfaits et parmi eux les cadres sont attachés à leurs jours de RTT, même au prix de semaines très longues.

Alors qu'aucune évaluation détaillée, aucune analyse globale des effets induits par les assouplissements de la loi Aubry n'ont été réalisées, le processus de détricotage se poursuit au nom de la liberté des salariés qui dans les faits n'auront acquis que le droit de travailler plus.

Temps de travail : toujours plus

Le temps choisi – un marché de dupes !

Le projet de loi propose de « choisir » de travailler au-delà du contingent d'heures supplémentaires légal, c'est-à-dire au-delà de 220 heures supplémentaires par an. Les heures effectuées à ce titre ne sont pas soumises au régime des heures supplémentaires. Leur montant est défini par un accord d'entreprise. « Travailler plus, pour gagner plus ». Rien n'est moins sûr !

Une grande majorité de cadres et techniciens travaille sous la contrainte de la demande et des délais. Qui pourra dans les faits choisir son temps ?

Monétarisation des jours de congés

Le compte épargne-temps va être étendu à plus d'entreprises et pourra être alimenté quasiment sans limites. Les jours économisés peuvent être utilisés soit en congés, soit en rémunération immédiate ou différée (épargne d'entreprise ou épargne retraite).

Pour les cadres soumis au forfait annuel en jours, le projet de loi ouvre la possibilité à l'employeur de proposer le rachat de jours de repos ou de congés.

Troquer les jours de RTT et de congés contre une poignée d'euros serait la fin de la diminution du temps de travail.

L'ensemble des dispositifs de détricotage de la loi Aubry et la suppression d'un jour férié permettent de faire travailler plus longtemps qu'avant le passage aux 35 heures.

Une charge de travail importante

Alors que nombre de salariés se voient imposer des contrats de travail à temps partiel, que nombre de cadres ou professions intermédiaires sont privés d'emploi, ceux qui travaillent devraient travailler plus et plus longtemps ! Leur charge de travail est déjà importante, voire excessive, générant stress et troubles psychosociaux.

Des négociations vont s'ouvrir sur l'emploi des seniors. A l'heure de la retraite, six cadres sur dix sont inactifs : deux sont chômeurs, quatre en maladie ou préretraite (Cf. Agirc). Comment améliorer cette situation en imposant une augmentation du temps de travail tout au long de la vie professionnelle et un recul de l'âge du départ en retraite ?

Emploi et salaires dans le rouge

En 2003, l'emploi total a baissé en France pour la première fois depuis 1993. 80 000 postes ont été détruits tous secteurs confondus.

Selon l'Insee, 4,1 % des cadres sont au chômage et 5 % des professions intermédiaires. Mais le risque de chômage pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif est reparti à la hausse. Ainsi le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 10 % dans cette période.

Pour obtenir une croissance durable, nombreux sont ceux qui préconisent de privilégier l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés.

C'est l'inverse que nous subissons : alors que le coût des produits vendus en grande distribution a progressé, selon *l'UFC-Que choisir*, de 12,2 % entre 2000 et 2004, les salaires n'ont pas suivi.

Les mesures concernant la protection sociale : retraite et santé notamment viennent encore affaiblir un pouvoir d'achat déjà fragilisé.

Le Code du travail malmené

Au nom de la simplification du droit, il s'agit surtout de ne plus permettre la rétroactivité de décisions de justice favorables aux salariés, notamment licenciés économiques. Le contrat de travail fait l'objet de débats : contenu, durée et garanties sont remis en cause.

Le 5 février, l'encadrement aussi agira :

- Ø *pour la maîtrise de la charge et du temps de travail ;*
- Ø *pour l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels ;*
- Ø *pour les salaires ;*
- Ø *pour le respect du Code du travail, des garanties collectives fortes permettant à chacun de maîtriser son avenir.*

